AR Prefecture
043-214300915-20261005-20261005_10-DE
Reçu le 20/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2026 / Délibération N°20261005_10

Date de la convocation 30/09/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de octobre à **20 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 8

Votants : 9 **Pour : 9** **Contre : 0** **Abstentions : 0**

X	Philippe BRUN	X	Delphine SOUVRAY
X	Laurence EXBRAYAT	X	Philippe MICHEL
	Yves SANIAL	X	Dominique EYRAUD
X	Marine BONNEFOY	X	Alexis RIBES
X	Jérémy CHEVILLON		

Laurence EXBRAYAT a été nommée secrétaire de séance.

Procuration de Yves Sanial à Laurence Exbrayat pour la réunion de ce jour.

Objet : Attribution de parcelles agricoles communales – Mutation suite à un départ à la retraite.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

La commune est propriétaire de plusieurs parcelles de terres agricoles, précédemment mises à la disposition de **M. Exbrayat**. Celui-ci ayant fait valoir ses droits à la retraite, il convient de formaliser la fin de son exploitation sur ces terres et de statuer sur leur attribution future.

Une demande de reprise a été formulée par le **GAEC À la Bonne Fourche**, représentée par sa gérante, **Mme Bonnefoy Flavie**. Ce groupement agricole souhaite bénéficier de la mise à disposition de ces parcelles afin de poursuivre l'activité agricole dans des conditions optimales.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Section AK n°0046 au lieu-dit l'Alambre pour une contenance de 3 ha 79 a 20 ca.
- Section AL n°0161 au lieu-dit La Balaye pour une contenance de 5 ha 01 a 07 ca.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité l'attribution des parcelles désignées ci-dessus au profit du **GAEC À la Bonne Fourche**, représenté par **Mme Bonnefoy Flavie**.

Fait aux Estables, le 05 octobre 2026

Le Maire,
M. Philippe BRUN

Le Secrétaire de séance,
Mme Laurence EXBRAYAT